



Conseil économique et social

Distr. limité
15 avril 2019
Français
Original : anglais

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2019

11-13 juin 2019

Point 7 b) de l'ordre du jour provisoire*

Prorogations des programmes de pays en cours

Note du secrétariat

Résumé

Conformément à la décision 2009/11 du Conseil d'administration, la présente note informe ce dernier de la prorogation pour deux mois du programme de pays pour le Mali et de la première prorogation pour un an du programme de pays pour la Tunisie, prorogations toutes deux approuvées par le Directeur général.

Cette note expose en outre les raisons motivant la demande de prorogation pour un an du programme de pays pour le Yémen, laquelle fait suite à deux prorogations d'un an et une prorogation de deux ans par le passé. Il est demandé au Conseil d'administration d'approuver cette prorogation du programme.

Projet de décision

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la prorogation pour deux mois du programme de pays pour le Mali et de la première prorogation pour un an du programme de pays pour la Tunisie, toutes deux approuvées par le Directeur général et présentées dans le tableau 1 ;

2. *Approuve* la prorogation pour un an du programme de pays pour le Yémen, qui fait suite à deux prorogations d'un an et une prorogation de deux ans, telle que présentée dans le tableau 2.

* [E/ICEF/2019/9](#).

Note : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



Tableau 1

Premières prorogations d'un an (ou moins) des programmes de pays en cours approuvées par le Directeur général

<i>Programme de pays recevant une aide de l'UNICEF</i>	<i>Période initiale du programme</i>	<i>Année ou période de prorogation approuvée</i>	<i>Motifs de la prorogation</i>
Mali	2015-2019	Février 2020 <i>(prorogation de deux mois)</i>	<ul style="list-style-type: none"> – Une prorogation de deux mois permettra à l'UNICEF d'aligner l'élaboration du nouveau descriptif de programme de pays sur celle du nouveau Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), en vue de la publication des nouvelles directives relatives au PNUAD prévue pour la fin de mars 2019. Cette prorogation de deux mois a été approuvée par le Gouvernement du Mali. – La prorogation de deux mois permettra également à l'UNICEF d'aligner le descriptif de programme de pays sur les nouvelles priorités du gouvernement en matière de développement, mais aussi sur les axes et les priorités du nouveau PNUAD. L'UNICEF et les autres fonds et programmes des Nations Unies pourront ainsi renforcer leur collaboration dans le cadre du volet commun du Plan stratégique 2018-2021 de l'UNICEF et de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. – À l'exception de modifications marginales liées à l'alignement des résultats, des stratégies, des catalyseurs et des ressources sur le Plan stratégique de l'UNICEF 2018-2021, les priorités, hypothèses et ressources sur lesquelles est fondé le programme de pays actuel demeurent inchangées.
Tunisie	2015-2019	2020 <i>(prorogation d'un an)</i>	<ul style="list-style-type: none"> – Une prorogation d'un an permettra à l'UNICEF de s'aligner sur l'extension du PNUAD actuel, approuvée par le Gouvernement de Tunisie jusqu'à la fin de l'année 2020. – À l'exception de modifications marginales liées à l'alignement des résultats, des stratégies, des catalyseurs et des ressources sur le Plan stratégique de l'UNICEF 2018-2021, les priorités, hypothèses et ressources sur lesquelles est fondé le programme de pays actuel demeurent inchangées.

Tableau 2
Prorogations des programmes de pays en cours soumises à l'approbation du Conseil d'administration

<i>Programme de pays recevant une aide de l'UNICEF</i>	<i>Période initiale du programme</i>	<i>Année ou période de prorogation approuvée</i>	<i>Motifs de la prorogation</i>
Yémen	2012-2019 <i>(inclut deux prorogations d'un an et une prorogation de deux ans par le passé)</i>	2020 <i>(prorogation d'un an)</i>	– Une prorogation d'un an permettra à l'UNICEF de s'aligner sur la prorogation du présent PNUAD jusqu'à la fin de l'année 2020, telle qu'approuvée par le Groupe régional des Nations Unies pour le développement durable.